

**MINISTRE DE L'URBANISME, DE
L'HABITAT ET DE LA VILLE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES**

.....
**DIRECTION DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**



BURKINA FASO

.....
Unité - Progrès - Justice

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE
L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE
LA VILLE 2019**

Novembre 2021

**MINISTRE DE L'URBANISME, DE
L'HABITAT ET DE LA VILLE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES**

**DIRECTION DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE DE
L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE
LA VILLE 2019**

Novembre 2021

Sommaire

Liste des graphiques	4
Liste de cartes	4
Liste des tableaux	4
Sigles et abréviations.....	6
Avant-propos	8
Résumé.....	9
Introduction	10
1. Les ressources humaines	11
1.1. Effectif du personnel du MUHV	11
1.2. L'évolution de l'effectif selon le sexe.....	11
1.3. Le personnel spécifique et non spécifique.....	11
1.4. La répartition du personnel selon la zone	11
2. Les ressources financières	12
2.1. Les dotations budgétaires du MUHV	12
2.2. Les dépenses de personnels	13
2.3. Les dépenses de fonctionnement	15
2.4. Les dépenses de transfert.....	15
2.5. Les dépenses d'investissement	15
2.6. La dotation budgétaire par programme	17
3. Les recettes du ministère	17
3.1. Les recettes globales.....	17
3.2. Le recouvrement des recettes par nature	17
4. Les ressources matérielles.....	17
5. Les licences d'affaires délivrées par le MUHV et les actes de construire	19
5.1. Licences d'affaires.....	19
5.1.1. Les agréments techniques en ingénierie du bâtiment	19
5.1.2. Les agréments techniques en urbanisme	19
5.1.3. Les agréments techniques en expertise immobilière.....	19
5.1.4. Les agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière.....	19
5.1.5. Les agréments techniques en géomètre expert	21
5.1.6. Les agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte	21
5.1.7. Les agréments techniques en bâtiments	21
5.2. Les actes de construire	23

5.2.1.	Les demandes de permis de construire	23
6.	Les documents de planification.....	23
7.	Les titres fonciers et les actes divers liés au foncier : Titres de propriété, Bornage de terrain .	23
7.1.	Les titres fonciers délivrés	23
7.2.	Le bornage de terrain	25
8.	La maîtrise d’ouvrage déléguée	25
9.	Le contrôle de constructions et d’aménagements	25
10.	Les constructions de logements	27
11.	Le foncier : la demande et les superficies demandées.....	27
11.1.	La demande de terrains.....	27
11.2.	Les avis portés par les services du MUHV sur les dossiers de demandes de terrains	27
11.3.	Les demandes enregistrées par type de bénéficiaires	29
11.4.	Les demandes enregistrées selon la zone.....	29
11.5.	La superficie (ha) demandée par zone et suivant l’avis porté par les services du MUHV	29
	Conclusion.....	31
12.	Les annexes	32
12.1.	L’équipe de rédaction	32
12.2.	La définition de concepts.....	34
12.3.	La méthodologie	36

Liste des graphiques

Figure 1 : Evolution de l'effectif du personnel	12
Figure 2 : Evolution de l'effectif selon le sexe	12
Figure 3 : Personnel spécifique et non spécifique	12
Figure 4 : Répartition du personnel par niveau.....	12
Figure 5 : Evolution des dotations budgétaires en million de F CFA.....	14
Figure 6 : Evolution des taux d'exécution du budget (%).....	14
Figure 7 : Dotation en dépenses de personnels (en million)	14
Figure 8 : Taux d'exécution des dépenses de personnels (%).....	14
Figure 9 : Les dépenses de fonctionnement (en million)	16
Figure 10 : Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement.....	16
Figure 11 : Dotations en dépenses de transfert (en million)	16
Figure 12 : Taux d'exécution des dépenses de transfert (%)	16
Figure 13 : Dotation en dépenses d'investissement (en million).....	16
Figure 14 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement (%)	16
Figure 15 : Dotation budgétaire par programme (en million)	18
Figure 16 : Prévisions et réalisations de recettes globales (en milliers)	18
Figure 17 : Agréments techniques en ingénierie du bâtiment.....	20
Figure 18 : Agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière.....	20
Figure 19 : Nombre de titres fonciers délivrés.....	24
Figure 20 : Nombre de demandes de bornage selon la nature du terrain.....	26
Figure 21 : Nombre de demandes de bornage selon le genre	26
Figure 22 : Nombre de constructions contrôlées suivant le résultat du contrôle	26
Figure 23 : Nombre de logements construits.....	28
Figure 24 : Demandes de terrains enregistrées	28
Figure 25 : Avis portés par les services du MUHV sur les dossiers de demandes de terrains	28
Figure 26 : Demandes enregistrées selon la nature du terrain.....	30

Liste de cartes

Carte 1 : Répartition des documents de planification élaborés.....	24
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux d'exécution des dotations budgétaires par programme	18
Tableau 2 : Ressources matérielles	18
Tableau 3 : Agréments techniques en urbanisme.....	20
Tableau 4 : Agréments techniques en expertise immobilière	20
Tableau 5 : Agréments techniques en géomètre expert.....	22

Tableau 6 : Agrément techniques d'exercice de la profession d'architecte par région de provenance	22
Tableau 7 : Agréments techniques en bâtiments par région de provenance.....	22
Tableau 8 : situation des documents de planification élaborés.....	24
Tableau 9 : nombre de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée	26
Tableau 10 : Demandes enregistrées par type de bénéficiaires	30

Sigles et abréviations

ACOMOD-Burkina	:	Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage déléguée en Bâtiment et Aménagement urbain
CEFAC	:	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEGECI	:	Centre de Gestion des Cités
DADF	:	Direction des Affaires domaniales et foncières
DAF	:	Direction de l'Administration des Finances
DGAHC	:	Direction générale de l'Architecture de l'Habitat et de la Construction
DGC-OAC	:	Direction générale du Contrôle des Opérations d'aménagements et de constructions
DGDR	:	Direction générale du Désenclavement rural
DGESS	:	Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles
DGUVT	:	Direction générale de l'Urbanisme, de la Viabilisation et de la Topographie
DRH	:	Direction des Ressources humaines
DRUHV	:	Direction régionale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
DSS	:	Direction des Statistiques sectorielles
INSD	:	Institut national de la Statistique et de la Démographie
MINEFID	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MUHV	:	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
MUHV	:	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
Nc	:	Non concerné
Nd	:	Non déclaré
PTDIU	:	Projet de Transport et de Développement des Infrastructures urbaines
RA	:	Réserves administratives
RF	:	Réserves foncières
RGPH	:	Recensement général de la Population et de l'Habitation
SDAU	:	Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDEP	:	Schéma directeur de Drainage des Eaux pluviales
SDGDU	:	Schéma directeur de Gestion des Déchets urbains
SDI	:	Schéma directeur informatique
SDS	:	Schéma directeur de la Statistique
SIU	:	Système d'Information urbain
SONATUR	:	Société nationale d'Aménagement des Terrains urbains

Avant-propos

Le Burkina Faso connaît un taux d'urbanisation croissant passant de 6,4% en 1975 (RGPH 1975, INSD) à 26,3% en 2019 (résultats préliminaires du RGPH 2019, INSD). Malgré cette urbanisation accélérée, il apparaît toujours comme un pays à faible population urbaine en comparaison à certains pays de la sous-région. Cependant, la croissance urbaine observée pose d'énormes défis au secteur de l'urbanisme.

Le traitement des questions d'urbanisme et d'habitat revêt un caractère de responsabilité collective. C'est pourquoi le succès de toute politique urbaine reste tributaire de la capacité d'informer, de sensibiliser et d'associer le plus grand nombre d'acteurs. Il est donc question de promouvoir l'information du public ; d'où cette troisième édition du tableau de bord statistique du ministère qui couvre la période 2010-2019. L'exploitation des données de l'annuaire 2019 a permis de réaliser des synthèses, des analyses et la consolidation de la dynamique de valorisation des informations statistiques au sein du Ministère de l'Urbanisme, de l'habitat et de la ville (MUHV). Cette production statistique donne des indicateurs de base dans le domaine urbain.

S'assurer que les stratégies et politiques répondent bien aux besoins identifiés, nécessite la production régulière des données statistiques actualisées afin de mesurer les réalisations et les impacts des actions déjà entreprises sur les performances du secteur. Une telle connaissance aide les planificateurs à mesurer la progression vers des résultats précis et à évaluer les inégalités.

En ce moment, où le département bénéficie de plus en plus de financements extérieurs, et au regard des réformes entreprises en son sein sur la base de nouvelles orientations, j'exhorte les structures du ministère à travailler de sorte à disposer d'instruments pour l'accès rapide aux informations. Cela pourrait permettre, d'une part, des prises de décisions adéquates dans l'objectif d'une meilleure exécution des missions assignées et d'autre part de faciliter l'intervention des partenaires.

C'est l'occasion pour moi de témoigner toute ma gratitude à l'endroit de nos partenaires et en particulier au Projet de Transport et de Développement des Infrastructures urbaines. Je tiens également à remercier toutes les structures et toutes les personnes qui ont donné de leur expérience, temps et talent tout au long de l'élaboration du présent document. J'invite enfin les différents acteurs à s'approprier ce document et en faire bon usage.

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville



Bénéwendé stanislas SANKARA
Chevalier de l'Ordre National

Résumé

L'effectif du personnel du MUHV a plus que doublé entre 2010 et 2019 avec un effectif de 581 agents au 31 décembre 2019. Les hommes représentent 81% des effectifs et les structures centrales comptent à elles seules 64%.

Avec un cumul de 94 milliards de F CFA entre 2010 et 2019 et un taux d'exécution moyen de 67%, le budget du ministère a doublé entre 2018 et 2019. En 2019, la dotation budgétaire du ministère est de 8,17 milliards. C'est une hausse de 89% par rapport à 2018. Aussi, 47% du budget de 2019 est consacré au programme « Architecture et construction ».

Les régies du MUHV ont recouvré 288 millions de F CFA en 2019, soit un taux de recouvrement de 52% en 2019.

En termes de licences d'affaires, le MUHV a délivré en 2019 (i) 20 agréments techniques en ingénierie du bâtiment, (ii) 4 agréments techniques en urbanisme, (iii) 12 agréments techniques en expertise immobilière, (iv) 17 agréments techniques en promotion immobilière et (v) 1 agrément technique en géomètre expert délivré.

En matière d'actes de construire, 995 demandes sont enregistrées en moyenne par an sur la période 2017-2019 au niveau du CEFAC. En 2019, le CEFAC a reçu 1 079 demandes de permis de construire, soit 4% de plus qu'en 2018. En 2019, 86% des demandes concernent le permis de catégorie C et 77% des demandes sont formulées par des hommes ;

En 2019, le MUHV n'a élaboré aucun document de planification urbaine. De 2010 à 2019, le MUHV a élaboré 46 documents de planifications urbaines dont 12 en 2014. Au total, 23 SDAU et 16 SIU sont élaborés sur la période 2010-2019.

Le bornage a fait l'objet de 111 demandes enregistrées en 2019 dont 85% traitées en 2019.

En 2019, ce sont 12 contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée qui sont exécutés par le MUHV contre un cumul de 303 contrats de MOD exécutés par le MUHV sur la période 2010-2019.

Le MUHV a contrôlé 573 constructions, soit 13% de moins qu'en 2018 où 662 constructions ont été contrôlées. Il ressort que 52% des constructions contrôlées possèdent un permis de construire en 2019. Aussi, 1 235 constructions ont été contrôlées sur la période 2018-2019.

En 2019, ce sont 1 366 logements qui sont construits en partenariat public privé. Pour la période de 2010-2019, au total 6 884 logements ont été construits.

L'analyse de la demande de terrain montre que 4 600 dossiers de demande de terrain ont été enregistrés en 2019, soit 34% de moins qu'en 2018. Aussi, 86% de ces demandes ont reçu un avis favorable en 2019. Par ailleurs, 94% de demandes de 2019 sont formulées par des particuliers et 76% demandes sont formulées pour des terrains situés en zone hors lotissement. En termes de superficie, 15 000 ha ont été demandés et un avis favorable des services du MUHV est accordé pour 8 900 ha en 2019. La superficie totale de terrain demandée de 2016 à 2019 est de 41 400 ha avec un accroissement particulièrement important puisque les superficies demandées passent de 2 100 ha à 15 000 ha avec une superficie moyenne de 10 300 ha par an.

Introduction

Le tableau de bord statistique 2019 du MUHV constitue la troisième édition de la série de tableaux de bord du ministère. Essentiellement orienté sur les réalisations du MUHV, il se veut être une boussole pour la prise de décision. Elaboré de façon participative, il est le fruit de plusieurs étapes de travaux. En effet, l'élaboration de ce document prend sa source depuis la collecte de données dans les différentes structures productrices de données pour l'élaboration de l'annuaire statistique du MUHV. Se basant sur ce dernier, les informations pertinentes sont extraites pour constituer les indicateurs clé qui feront l'objet d'analyse. Une fois que cet exercice est mené, les structures internes et externes du ministère sont invitées à un atelier d'élaboration au cours duquel la version provisoire du document est rédigé. Cet dernier est soumis par la suite à une de validation en réunion de cabinet et enfin à un atelier national de validation de la version provisoire.

La collecte des données est rendue possible par la disponibilité de lignes dans le budget de l'Etat exercice 2019/2020 et exercice 2020/2021. Aussi, les ateliers de rédaction de la version provisoire et de validation nationale sont pris en charge par le Projet de Transport et de Développement des Infrastructures urbaines (PTDIU).

Le présent tableau de bord statistique traite des ressources du MUHV et de ses réalisations. En termes de ressources, il est question du personnel, du budget alloué au ministère et des recettes qu'il mobilise. Ses réalisations quant à elles portent sur le traitement des dossiers de demandes de licences d'affaires, de terrains, de bornage, de maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est également question de la construction de logement qui constitue l'un des enjeux majeurs du département.

Par ailleurs, les données déjà capitalisées étant un acquis, la voie est ouverte à d'autres innovations qui restent bien entendu tributaires de la disponibilité des ressources financières pour l'essentiel. Il s'agit pour les prochaines éditions de consolider les acquis, d'implémenter la culture statistique dans les différentes structures par le biais des bonnes pratiques, l'intégration des innovations et d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de statistique dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat.

1. Les ressources humaines

1.1. Effectif du personnel du MUHV

- 581 agents en 2019 ;
- L'effectif a plus que doublé entre 2010 et 2019.

Au 31 décembre 2019, le ministère compte 581 agents, soit une progression de 1% par rapport à 2018.

L'effectif du personnel passe de 246 agents en 2010 à 581 agents en 2019, soit un doublement sur la période. L'année 2016 se singularise avec un accroissement sensible des effectifs de 40%, soit 138 de plus qu'en 2015. Ceci s'explique par les mises à disposition et les recrutements sur mesures nouvelles ordinaires autorisés par le gouvernement.

1.2. L'évolution de l'effectif selon le sexe

- 468 hommes et 113 femmes au 31 décembre 2019

En 2019, sur un effectif de 581 agents, les hommes représentent 81% et les femmes 19%. Comparativement à 2017, la proportion des femmes dans l'effectif reste stable.

Entre 2010 et 2019, l'écart entre l'effectif des hommes et des femmes est important. En effet, quel que soit l'année, l'effectif des hommes est au moins le triple de celui des femmes.

1.3. Le personnel spécifique et non spécifique

- 41% de personnel spécifique en 2019 ;
- Baisse de la proportion du personnel spécifique sur la période sous revue.

En 2019, le personnel spécifique représente 41% de l'effectif du ministère, soit 239 agents. Ce sont 61 agents spécifiques de moins que l'année précédente.

Entre 2010-2013 et 2017-2018, il y a plus de personnel spécifique que de personnel non spécifique. Cette situation s'est inversée sur la période 2014-2016 où le personnel non spécifique représente 68% de l'ensemble du personnel. Cela s'explique d'une part par la création de plusieurs directions qui emploient plus de personnel non spécifique et d'autre part le départ du personnel spécifique en stage de formation.

1.4. La répartition du personnel selon la zone

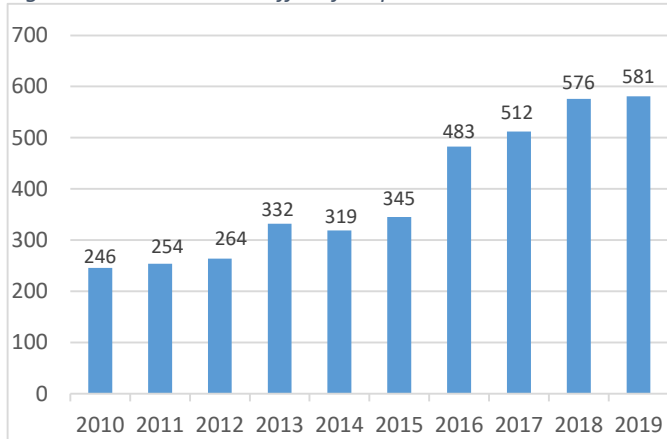
- En 2019 : 369 agents au niveau central et 212 au niveau déconcentré

Sur un effectif total de 581, les structures centrales comptent à elles seules 369 agents, soit 64%.

Le personnel des directions régionales en 2019 est plus important dans la région des Hauts-Bassins. En effet, sur un effectif de 212, ladite région compte 49 agents soit 23%. Le plus faible effectif est celui de la région du Sahel avec 8 agents, soit 4%.

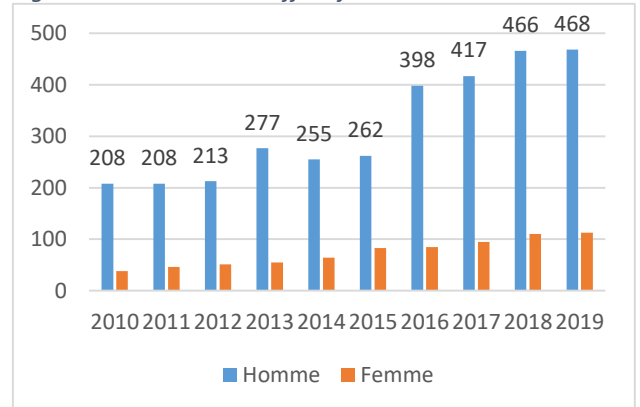
L'effectif moyen des DRUHV est de 16 agents.

Figure 1 : Evolution de l'effectif du personnel



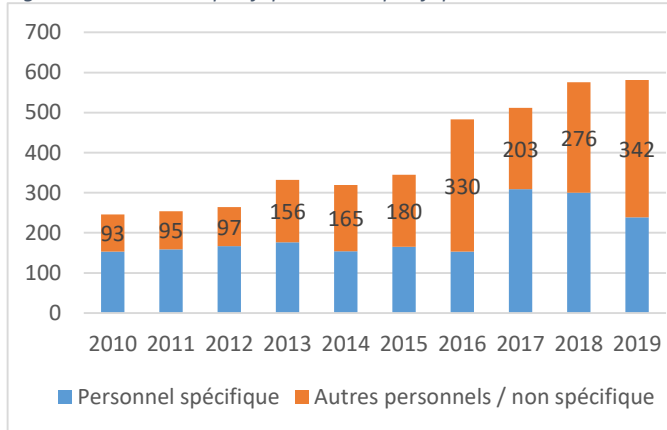
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 2 : Evolution de l'effectif selon le sexe



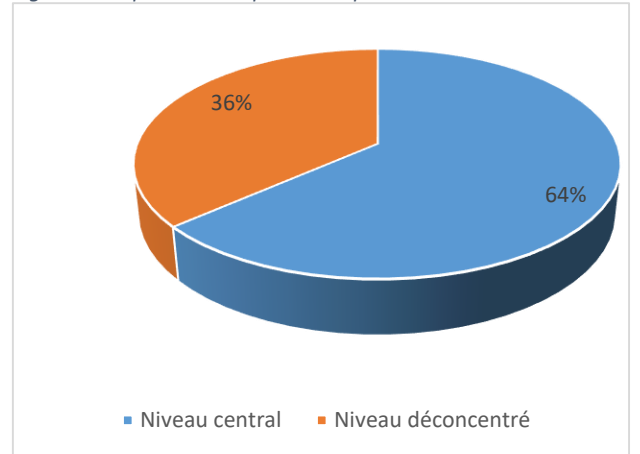
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 3 : Personnel spécifique et non spécifique



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 4 : Répartition du personnel par niveau



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

2. Les ressources financières

2.1. Les dotations budgétaires du MUHV

- Le budget a doublé entre 2018 et 2019
- 94 milliards de F CFA de cumul du budget entre 2010 et 2019 et un taux d'exécution moyen du budget de 67% ;
- 9 milliards de F CFA en moyenne annuelle.

En 2019, la dotation budgétaire du ministère est de 8,17 milliards. C'est une hausse de 89% par rapport à 2018.

Sur la période de 2010 à 2019, le cumul des dotations budgétaires est de 94 milliards, soit une dotation moyenne de 9 milliards par an.

La dotation financière est conséquente en 2012 (14,9 milliards) et 2014 (14,7 milliards). Les dotations budgétaires baissent depuis 2015 passant de 14,7 milliards en 2014 à 4,3 milliards en 2018. Elles ont augmenté de plus de 3 milliards de 2018 à 2019

Les performances dans l'exécution du budget s'apprécient à travers le taux d'exécution qui vaut 92% en 2019. Il augmente de 21 points par rapport à l'année précédente.

De 2010 à 2019, le taux d'exécution budgétaire se situe entre 25% et 92%, soit un taux d'exécution budgétaire moyen de 67% par an. Le taux d'exécution le plus faible est de 25% réalisé en 2011 tandis que ceux de 2013 et 2019 sont les plus performants soit 92%. Au cours des trois dernières années, le niveau du taux d'exécution est au-dessus de la moyenne de la période d'étude.

2.2. Les dépenses de personnels

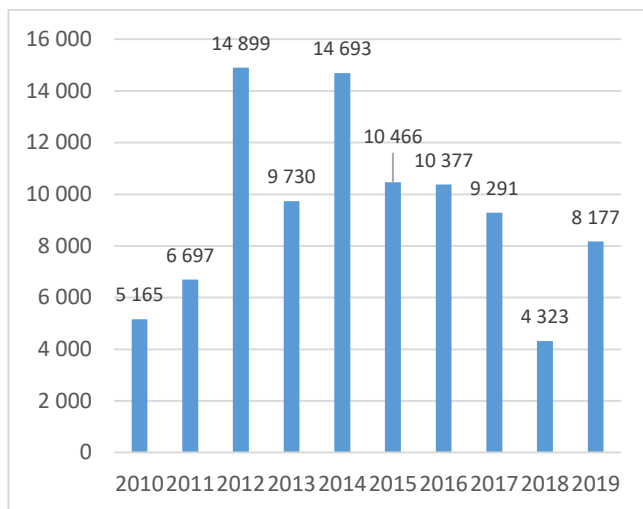
- 1,3 milliard de F CFA en 2019 ;
- 16% de la dotation du ministère en 2019
- Augmentation du taux d'exécution en 2019 à 92%.

En 2019, la dotation en dépenses de personnel est de 1,3 milliards, soit 16% de la dotation globale du ministère. La dotation budgétaire en dépenses de personnel augmente de 37,5% par rapport à 2018. Le taux d'exécution budgétaire passe de 54% en 2018 à 92% en 2019, soit 38 points de plus.

De 2010 à 2019, le cumul des dotations en dépense de personnel s'élève à 8,7 milliards, soit en moyenne une dotation annuelle de 877,1 millions.

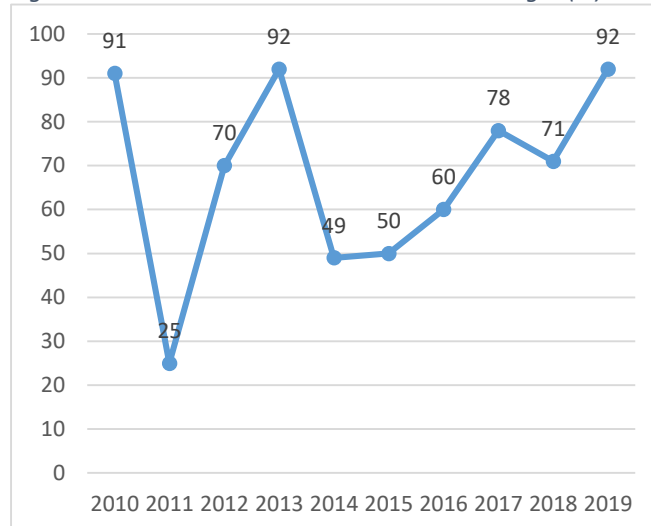
Sur la période 2010-2019, le taux d'exécution oscille entre 92% en 2019 et 90% en 2010.

Figure 5 : Evolution des dotations budgétaires en million de F CFA



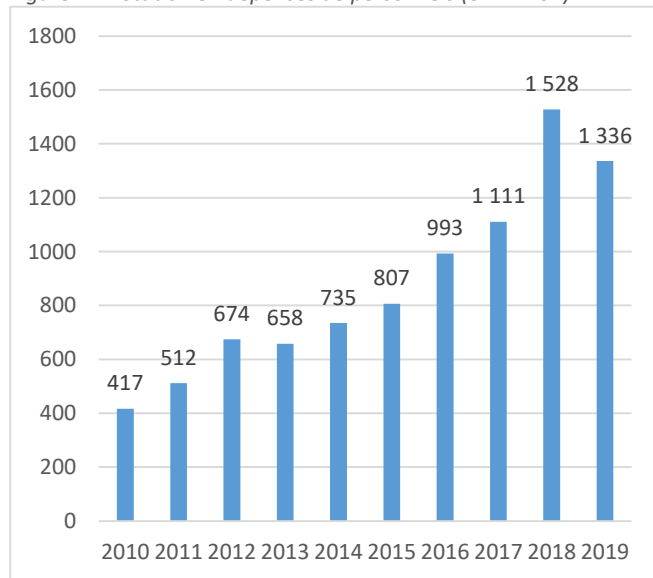
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 6 : Evolution des taux d'exécution du budget (%)



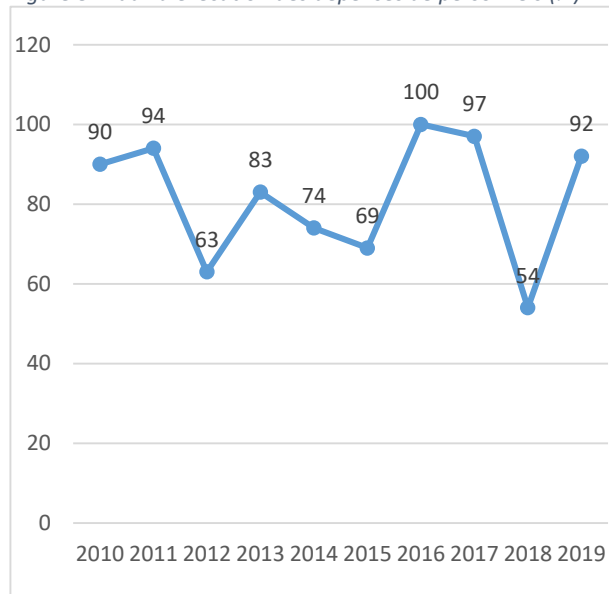
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 7 : Dotation en dépenses de personnels (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 8 : Taux d'exécution des dépenses de personnels (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

2.3. Les dépenses de fonctionnement

- 264 millions F CFA en 2019,
- 3% de la dotation budgétaire du ministère en 2019.

En 2019, les dépenses de fonctionnement sont de 264 millions, ce qui représente 3% du budget de l'année. Elles baissent de 48% par rapport à 2018.

Sur la période de 2010 à 2019, les dépenses de fonctionnement du ministère s'élèvent à 3 milliards, soit en moyenne 340 millions par an. Le taux d'exécution moyen sur la période est de 92%. Il varie entre 94% en 2019 et 99% en 2013.

2.4. Les dépenses de transfert

- 20 millions F CFA alloués en 2019

En 2019, les dotations en dépenses de transfert sont de 20 millions, soit 0,2% de la dotation annuelle. Comparativement à 2018, elles sont en baisse de 39%.

De 2010 à 2019, le cumul des dotations en dépenses de transfert est de 284 millions. Elles se situent entre 7,5 millions en 2016 et 48 millions en 2012 avec une moyenne annuelle de 28 millions. Le taux d'exécution des dépenses de transfert est de 100% à l'exception des années 2015 (40%), 2017 (0%) et 2018 (46%).

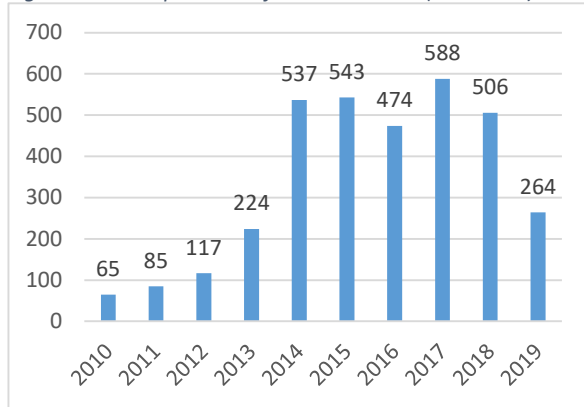
2.5. Les dépenses d'investissement

- 6 milliards F CFA affectés en 2019, soit 80% de la dotation 2019 ;
- Taux d'exécution de 71% en 2019.

En 2019, le budget alloué aux dépenses d'investissement est de 6 milliards. Il représente 80% du budget annuel. Le taux d'exécution est de 71%, soit une baisse de 8 % par rapport à 2018. De 2010 à 2019, les dotations en dépenses d'investissements sont de 81 milliards avec une moyenne annuelle de 8 milliards. Les investissements représentent 87% de la dotation globale du ministère sur cette période. Les montants varient entre 6 milliards et 14 milliards.

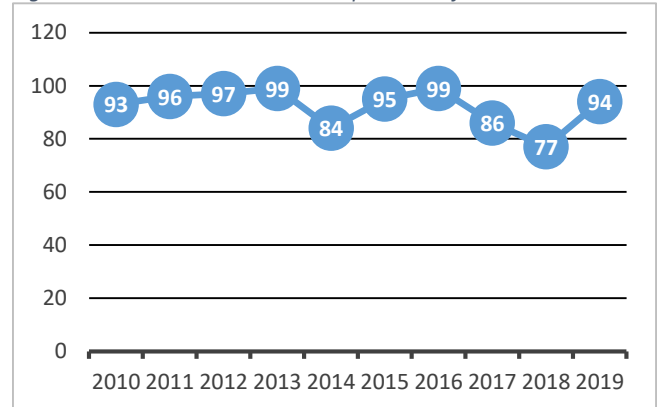
Le taux d'exécution moyen des dépenses d'investissement est de 63%. Il varie de 18% à 91%.

Figure 9 : Les dépenses de fonctionnement (en million)



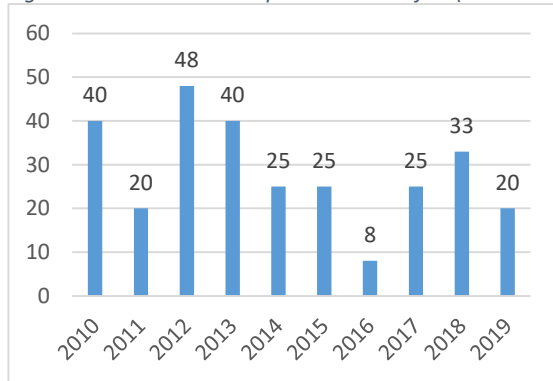
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 10 : Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement



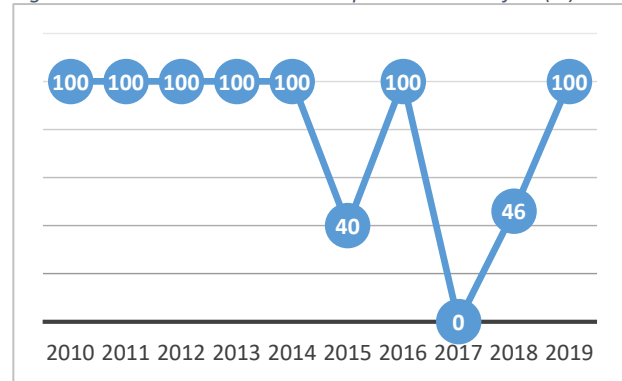
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 11 : Dotations en dépenses de transfert (en million)



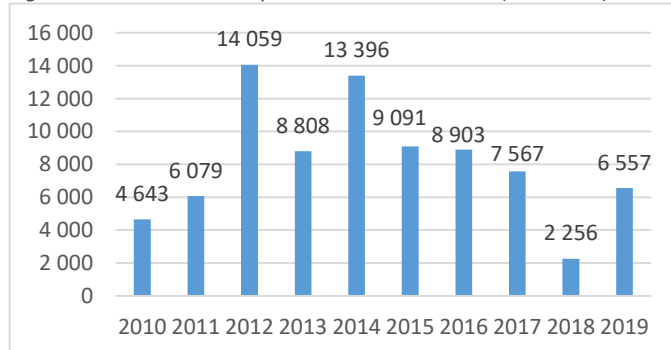
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 12 : Taux d'exécution des dépenses de transfert (%)



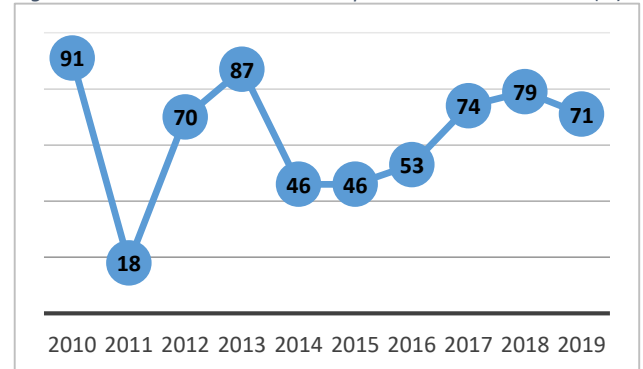
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 13 : Dotation en dépenses d'investissement (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 14 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

2.6. La dotation budgétaire par programme

- Allocation de 47% du budget de 2019 au programme « Architecture et construction » ;
- Baisse de 16% de la dotation du programme « Pilotage et soutien » entre 2018 et 2019 ;

En 2019, le programme « Architecture et construction » bénéficie de la plus forte dotation (3,8 milliard) avec un taux d'exécution de 94%.

Le plus faible taux d'exécution du budget en 2019 est celui du programme « Planification et aménagement urbain » tandis que le plus élevé est celui du programme « Pilotage et soutien », soit respectivement 36% et 99%.

3. Les recettes du ministère

3.1. Les recettes globales

- Recouvrement de 288 millions en 2019 ;
- Taux de recouvrement de 52% en 2019 et une moyenne 60% sur la période 2010-2019.

En 2019, les recettes globales du ministère sont de 288 millions pour une prévision de 550 millions, soit un taux de recouvrement de 52%.

Le cumul des recettes réalisées sur la période 2010-2019 s'élève à 2,6 milliards. Le taux de recouvrement varie entre 35% et 104%. Ce taux de 104% s'explique par le recouvrement des recettes exceptionnelles issues des souscriptions à la campagne nationale d'inscription aux logements effectuée en 2017.

3.2. Le recouvrement des recettes par nature

- Les « prestations de la DGAHC » génèrent 33% des recettes en 2019 ;

En 2019, les recettes des prestations de la DGAHC sont de 94 millions sur une prévision de 225 millions, soit un taux de recouvrement de 42%. Ces prestations représentent 33% de l'ensemble des recettes du ministère. Sur les dix dernières années, les recettes de prestations de la DGAHC sont les plus importantes.

Hormis les recettes issues des taxes de viabilisation tributaires des opérations de lotissement de relais cité, l'identification de parcelles est la nature de recette qui contribue le moins au recettes du département en 2019.

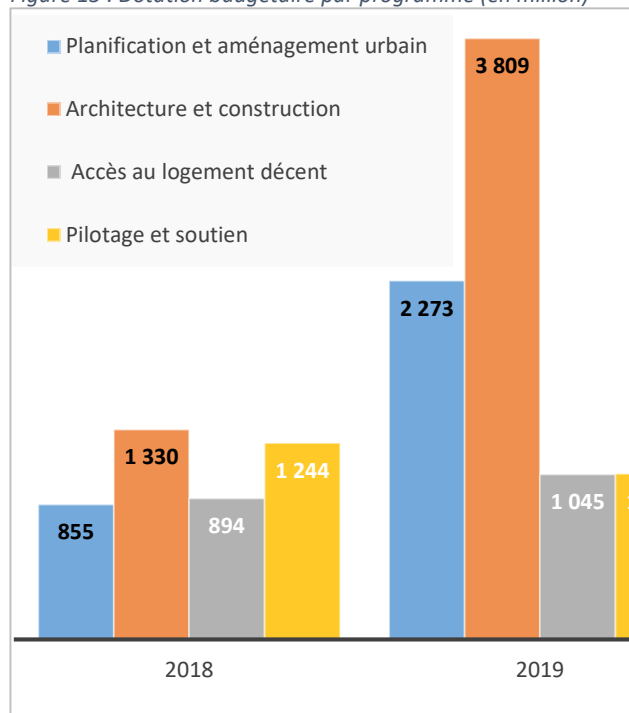
4. Les ressources matérielles

- 9 stations totales (kit topographique complet) en 2019 pour les travaux topographiques.
- 22 pick up et 19 motos en 2019.

En 2019, le ministère dispose de 90 stations totales, 22 pick-up et 19 motos. Ces ressources sont inégalement réparties entre les différentes structures si bien que certaines ne disposent pas de matériel essentiel.

Pour un effectif de 581 agents, le MUHV dispose de 491 bureaux et de 280 ordinateurs de bureau, soit un ratio de 5 bureaux pour 6 agents et un ordinateur pour 2 agents

Figure 15 : Dotation budgétaire par programme (en million)



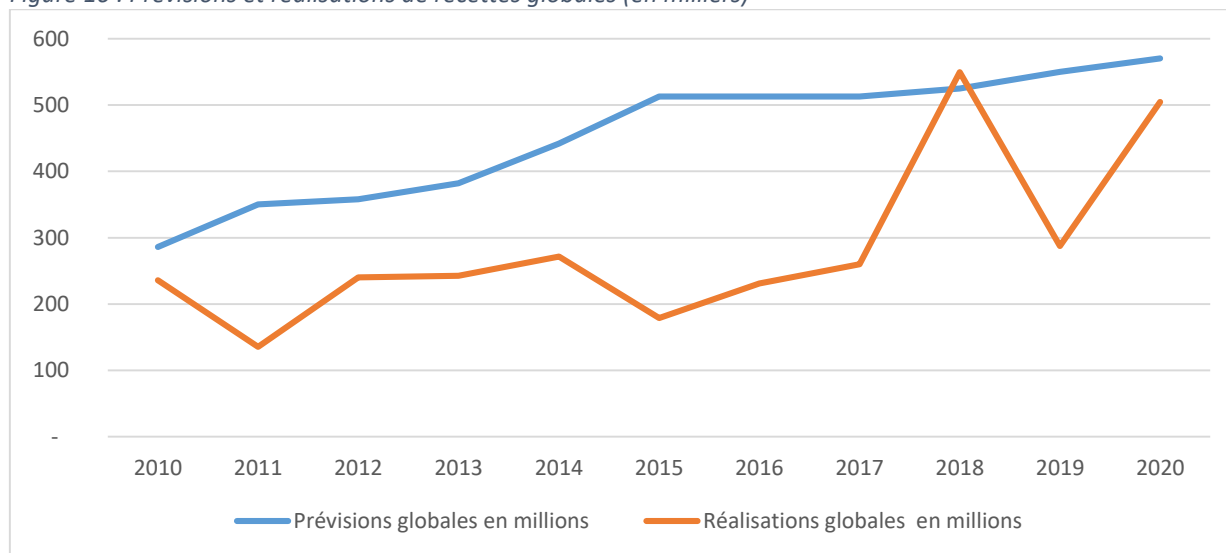
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Tableau 1 : Taux d'exécution des dotations budgétaires par programme

Programme	2018	2019
Planification et aménagement urbain	94	36
Architecture et construction	85	94
Accès au logement décent	68	84
Pilotage et soutien	85	99

Source : Annuaire statistique 2018 du MUHV

Figure 16 : Prévisions et réalisations de recettes globales (en milliers)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Tableau 2 : Ressources matérielles

ordinateur de bureau	ordinateur portable	imprimante	moto	berline	pickup	station wagon	car	station totale
280	49	223	19	2	22	15	1	9

Source : Annuaire statistique 2018 du MUHV

5. Les licences d'affaires délivrées par le MUHV et les actes de construire

5.1. Licences d'affaires

5.1.1. Les agréments techniques en ingénierie du bâtiment

- 20 agréments techniques en ingénierie du bâtiment délivrés en 2019.

Le ministère a délivré 20 agréments techniques en ingénierie du bâtiment en 2019.

De 2010 à 2019, le ministère a délivré 171 agréments techniques en ingénierie du bâtiment, soit une moyenne de 17 par an. En 2010, le MUHV a délivré le moins d'agréments techniques en ingénierie du bâtiment (3) et le plus grand nombre d'agréments délivré est fait en 2012 (22).

5.1.2. Les agréments techniques en urbanisme

- 4 agréments techniques en urbanisme délivrés en 2019
- 15 agréments techniques en urbanisme délivrés de 2010 à 2019.

Quatre agréments techniques en urbanisme ont été délivrés en 2019.

De 2010 à 2019, le ministère a délivré au total 15 agréments techniques en urbanisme, soit en moyenne un agrément par an. En 2013 et 2019, le ministère a délivré le plus grand nombre d'agréments techniques en urbanisme soit 4 agréments.

5.1.3. Les agréments techniques en expertise immobilière

- 12 agréments techniques en expertise immobilière délivrés en 2019 ;
- 81 agréments techniques en expertise immobilière délivrés depuis 2010.

En 2019, le ministère a délivré 12 agréments techniques en expertise immobilière. C'est sept agréments de plus qu'en 2018 (5 agréments).

De 2010 à 2019, le ministère a délivré 81 agréments techniques en expertise immobilière, soit une moyenne de 8 par an. Le plus faible nombre d'agrément délivré est enregistré en 2011 et le plus grand nombre en 2017, soit respectivement 2 et 15.

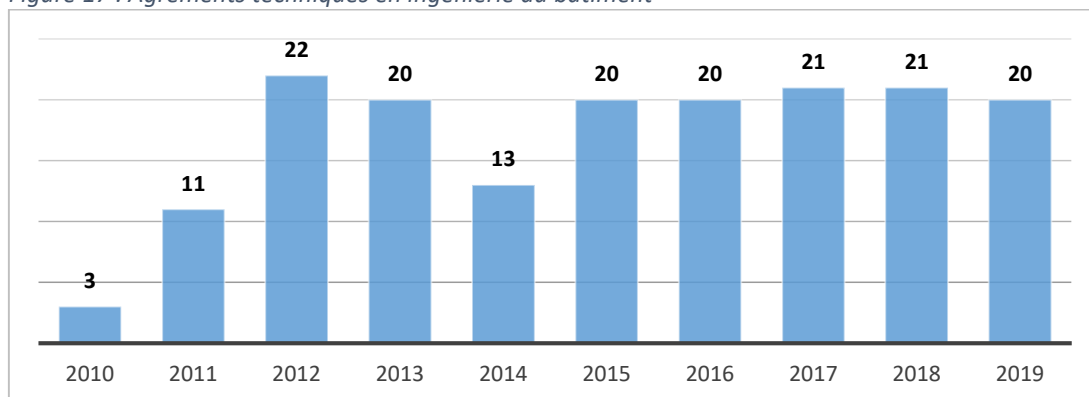
5.1.4. Les agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière

- 17 agréments techniques en promotion immobilière délivrés en 2019 ;
- 255 agréments techniques en promotion immobilière délivrés en 10 ans.

Le ministère a délivré 17 agréments techniques en promotion immobilière en 2019. C'est une baisse de 68% par rapport à 2018 où 53 agréments sont délivrés.

Sur la période, le ministère a délivré 255 agréments techniques en promotion immobilière, soit une moyenne de 25 agréments par an. Au total, 155 agréments sont délivrés sur la seule période 2017-2019.

Figure 17 : Agréments techniques en ingénierie du bâtiment



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Tableau 3 : Agréments techniques en urbanisme

Types d'agrément	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Urbanisme	0	2	1	4	0	1	0	3	0	4

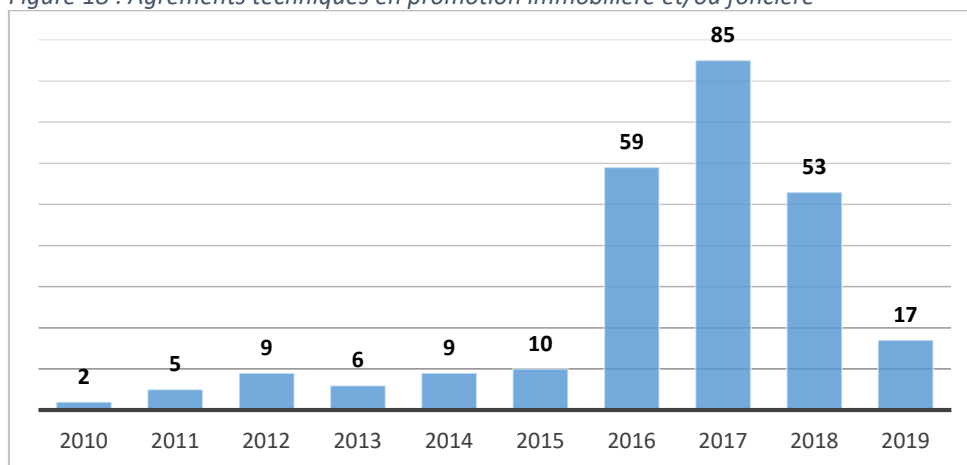
Source : Annuaire statistique 2019 du MUHV

Tableau 4 : Agréments techniques en expertise immobilière

Types d'agrément	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Expertises immobilières	3	2	11	9	5	5	14	15	5	12

Source : Annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 18 : Agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

5.1.5. Les agréments techniques en géomètre expert

- 1 agrément technique en géomètre expert délivré en 2019 ;
- 18 agréments techniques en géomètre expert délivrés sur la période 2010-2019.

En 2019, le ministère a délivré 1 agrément technique en géomètre expert, soit 4 de moins qu'en 2018. De 2010 à 2012, aucun agrément technique en géomètre expert n'est délivré. Sur la période 2010-2019, au total 18 agréments techniques en géomètre expert sont délivrés, soit en moyenne 1 agrément par an.

5.1.6. Les agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte

- 5 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte délivrés en 2018 ;
- 17 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte délivrés de 2016 à 2018.

En 2018, le ministère a délivré 5 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte. C'est un agrément de moins qu'en 2017. Sur la période 2016-2018, dix-sept agréments techniques sont délivrés. Les agréments délivrés ont lieu surtout dans la région du Centre (16 sur les 17 délivrés entre 2016 et 2018).

5.1.7. Les agréments techniques en bâtiments

- 358 agréments délivrés en 2018 ;
- 1004 agréments en trois ans.

En 2018, le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat a octroyé 358 agréments en bâtiment. Comparativement à l'année 2017, c'est une progression de 5%.

De 2016 à 2018, le ministère a délivré 1 004 agréments, soit en moyenne 335 agréments par an. La région du centre à elle seule compte 739 agréments contre 265 pour l'ensemble des autres régions.

Tableau 5 : Agréments techniques en géomètre expert

Types d'agréments	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Géomètre expert	0	0	0	4	1	3	1	3	5	1

Source : Annuaire statistique 2019 du MUHV

Tableau 6 : Agrément techniques d'exercice de la profession d'architecte par région de provenance

Régions	2016	2017	2018
Centre	5	6	5
Est	1	0	0
Autres régions	0	0	0
total	6	6	5

Source : Annuaire statistique 2018 du MUHV

Tableau 7 : Agréments techniques en bâtiments par région de provenance

Régions	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	7	15	8
Cascades	2	6	10
Centre	227	245	267
Centre-Est	6	5	7
Centre-Nord	3	3	9
Centre-Ouest	12	11	8
Centre-Sud	1	2	7
Est	7	7	5
Hauts-Bassins	24	24	13
Nord	8	7	10
Plateau Central	2	2	1
Sahel	7	8	11
Sud-Ouest	1	4	2
Burkina Faso	307	339	358

Source : Annuaire statistique 2018 du MUHV

5.2. Les actes de construire

5.2.1. Les demandes de permis de construire

- 995 demandes en moyenne par an sur la période 2017-2019 ;
- 86% des demandes concernent le permis de catégorie C en 2019 ;
- 77% des demandes sont formulées par des hommes ;

En 2019, le CEFAC a reçu 1 079 demandes de permis de construire, soit 4% de plus qu'en 2018. Aussi, 75% des demandes sont exprimées dans le CEFAC de Ouagadougou.

Par ailleurs, plus de 3/4 des demandes de 2019 sont formulées par les hommes.

Les demandes de permis de catégorie C représentent 86% de la demande totale en 2019.

Les personnes physiques formulent 95% des demandes exprimées en 2019.

En 2019, sur l'ensemble du territoire, les permis sont principalement demandés pour les habitations (77%) et le commerce (15%).

Au total, 3 000 demandes sont reçues sur la période 2017-2019, soit 995 demandes en moyenne de permis par an.

6. Les documents de planification

- Aucun document de planification élaboré en 2019.

En 2019, le MUHV n'a élaboré aucun document de planification urbaine. De 2010 à 2019, les documents de planifications urbaines élaborés sont de 46 dont 12 en 2014.

Au total, 23 SDAU et 16 SIU sont élaborés sur la période 2010-2019.

7. Les titres fonciers et les actes divers liés au foncier : Titres de propriété, Bornage de terrain

7.1. Les titres fonciers délivrés

- 720 titres fonciers délivrés en 2015 dont 83% dans la région du Centre.
- 4 600 titres fonciers délivrés sur la période 2009 à 2015

En 2015, les services fonciers du Ministère en charge de l'économie délivrent 720 titres fonciers. Pour la même année, la région du centre concentre 83% des titres fonciers délivrés et les Hauts Bassins 9%.

Sur la période 2009-2015, les services délivrent 4 600 titres fonciers, soit une moyenne de 512 titres par an. Le nombre de titres délivrés baisse de façon continue entre 2009 et 2014.

Carte 1 : Répartition des documents de planification élaborés

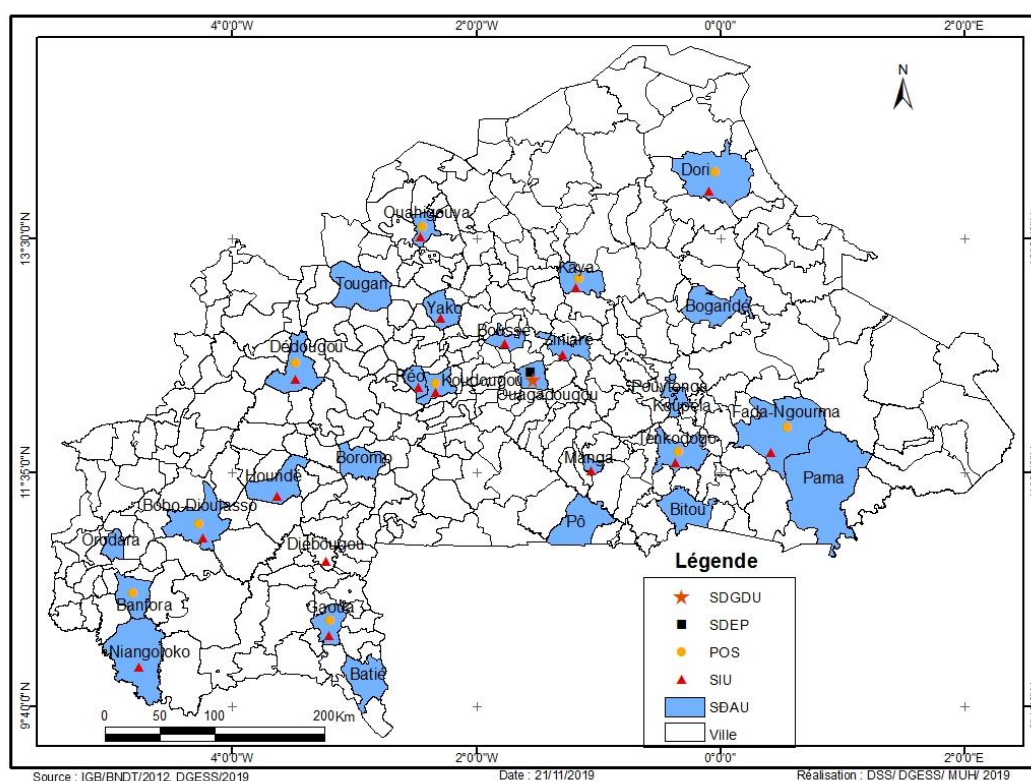
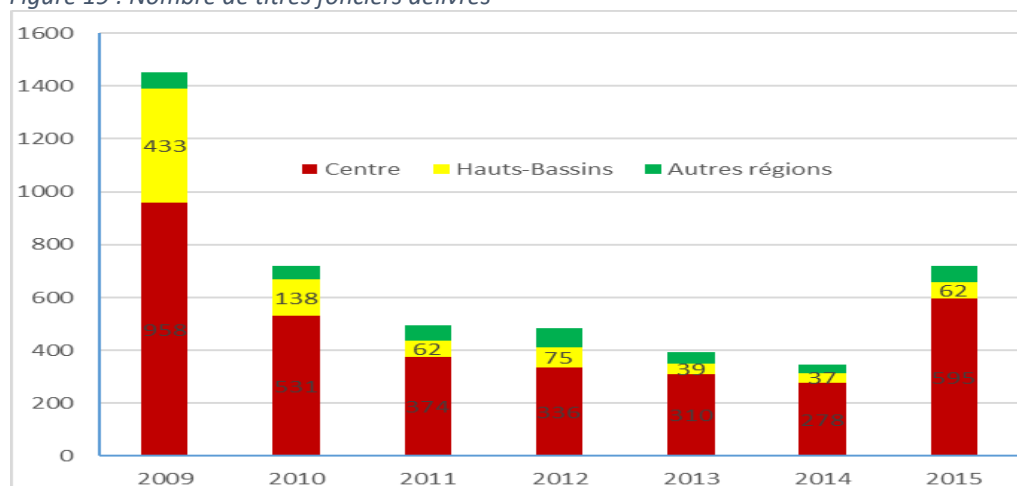


Tableau 8 : situation des documents de planification élaborés

Document	Situation	2009	2010	2012	2014	2017	2018	2019	2010-2019
POS	Elaboré					4	1	0	5
	En cours							0	0
SDAU	Elaboré		1		12	2	8	0	23
	En cours							0	0
SDDEP	En cours							0	0
SDGDU	En cours							0	0
SIU	Elaboré	2	2	2	7		5	0	16
Total		2	3	2	19	6	14	0	44

Source : annuaire statistique 2018 du MUHV

Figure 19 : Nombre de titres fonciers délivrés



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

7.2. Le bornage de terrain

- 111 demandes de bornage enregistrées en 2019
- 85% des demandes de bornage traitées en 2019

En 2019, les services du MUHV ont enregistré 111 demandes de bornage, soit une baisse de 50% par rapport à 2018. Les demandes en zone lotie constituent 88% des demandes, soit 229. Par ailleurs, 76% des demandes sont exprimées par les hommes et 17% par les femmes. Parmi les demandeurs de service de bornage, les particuliers sont les plus nombreux en ce sens que leurs demandes représentent 80% des demandes exprimées.

En 2019, sur l'ensemble des dossiers en instance, 85% des demandes de bornage sont traitées, ce qui représente une baisse de 12% par rapport à 2018. Toutes les demandes exprimées pour les zones hors lotissement sont traitées. Ce sont les demandes en zone lotie qui ne sont pas traitées en totalité au cours de la même année.

8. La maîtrise d'ouvrage déléguée

- 12 constructions dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est exécutée par le MUHV en 2019 ;
- 303 constructions dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est exécutée par le MUHV sur la période 2010-2019.

En 2019, le MUHV a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée de 12 constructions, soit six fois plus qu'en 2018. L'année 2016 fut exceptionnelle avec 247 constructions dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est exécutée par ACOMOD-B.

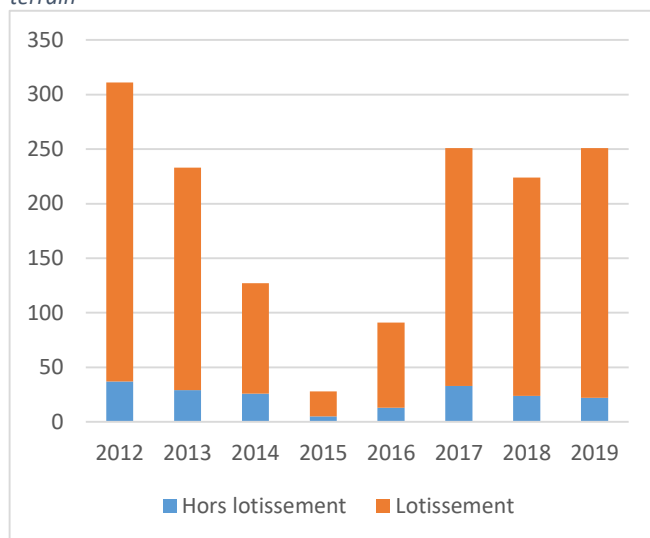
9. Le contrôle de constructions et d'aménagements

- 52% des constructions contrôlées possèdent un permis de construire en 2019 ;
- 1 235 constructions contrôlées sur la période 2018-2019.

En 2019, le MUHV a contrôlé 573 constructions, soit 13% de moins qu'en 2018 où 662 constructions ont été contrôlées.

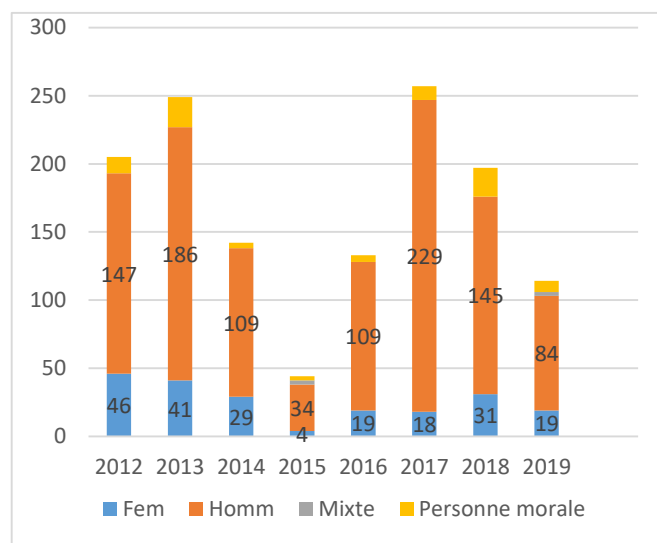
Entre 2018 et 2019, sur un total de 1 235 constructions contrôlées, 337 possèdent un permis de construire, soit 27%.

Figure 20 : Nombre de demandes de bornage selon la nature du terrain



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 21 : Nombre de demandes de bornage selon le genre¹



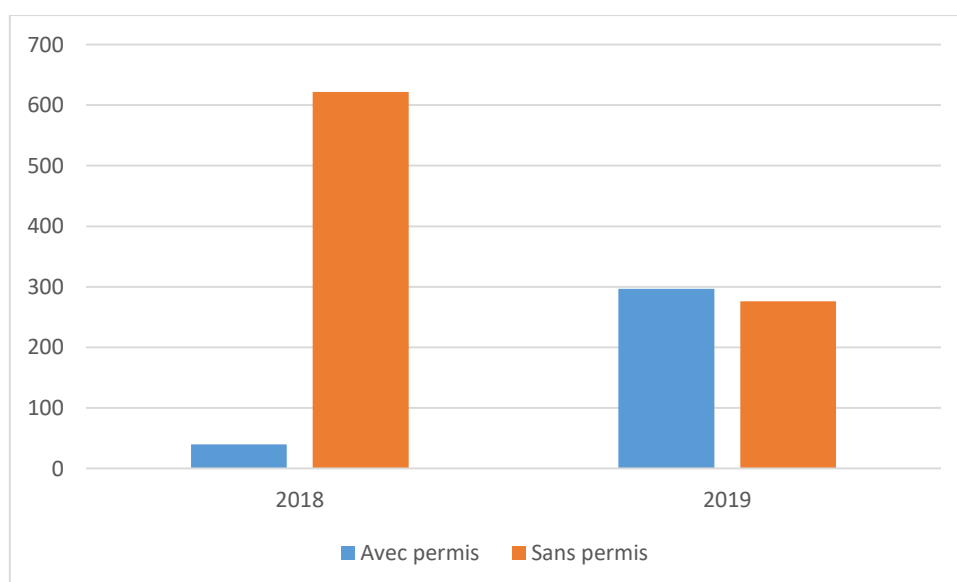
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Tableau 9 : nombre de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée

Maitre d'ouvrage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Etat	0	2	2	6	7	20	247	5	2	12	303

Source : Annuaire statistique 2018 du MUHV

Figure 22 : Nombre de constructions contrôlées suivant le résultat du contrôle



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

¹ Mixte : héritiers, couple

10. Les constructions de logements

- 1 366 logements construits en 2019 ;

En 2019, ce sont 1 366 logements qui sont construits en partenariat public privé.

Pour la période de 2010-2019, au total 6 884 logements ont été construits. La contribution de l'Etat est de 439 logements, soit 6%, le CEGECI a construit 2 067 logements, soit 30% et les promoteurs privés pour 4 378 logements, soit 64%. Ces dernières années, la politique de l'Etat en matière de logement est orientée vers le Partenariat Public Privé (PPP).

11. Le foncier : la demande et les superficies demandées

11.1. La demande de terrains

- 4 600 dossiers de demande de terrain enregistrés en 2019, soit 34% de moins qu'en 2018 ;

En 2019, les services du MUHV ont enregistré 4 600 dossiers de demande de terrain sur l'ensemble du pays. Ce sont 2 300 dossiers de moins qu'en 2018, soit une baisse de 34%. En 2011 et 2015, les services ont reçu moins de demandes de terrains, soit respectivement 924 et 1012. De 2016 à 2018, le nombre de demandes de terrain est croissant.

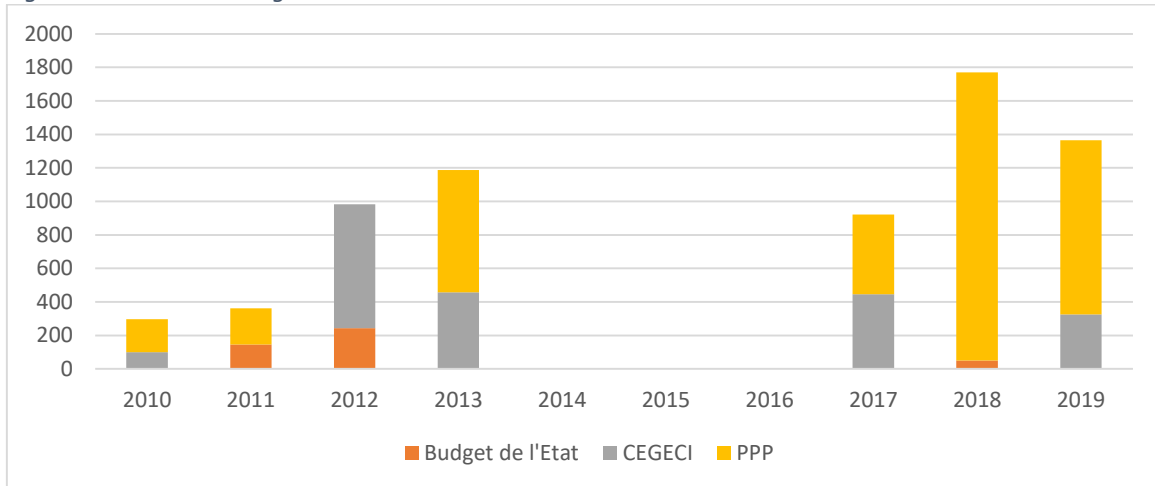
11.2. Les avis portés par les services du MUHV sur les dossiers de demandes de terrains

- 8 800 dossiers de demande traités en 2019.
- 86% avis favorables.

En 2019, sur 8 800 dossiers de demande de terrain traités, 86% reçoivent un avis favorable, soit 33% de plus qu'en 2018.

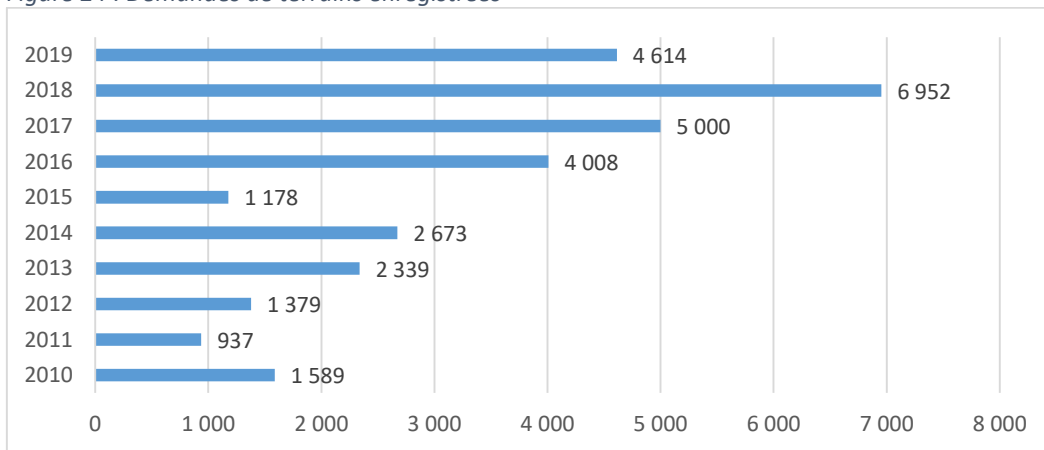
De façon générale, le nombre de dossiers non traités est croissant, soit 13% en 2009 et 82% en 2018.

Figure 23 : Nombre de logements construits



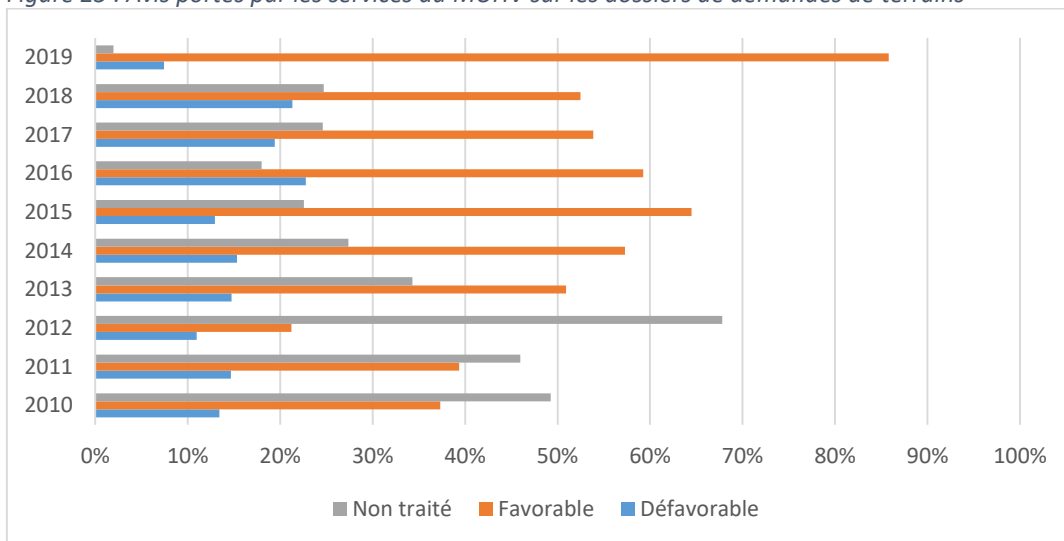
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 24 : Demandes de terrains enregistrées



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Figure 25 : Avis portés par les services du MUHV sur les dossiers de demandes de terrains



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

11.3. Les demandes enregistrées par type de bénéficiaires

- 94% de demandes de particuliers enregistrées en 2019

En 2019, les demandes de terrain exprimées par les particuliers sont de 4 350, soit 94% de la demande totale. Les demandes des ONG/associations, de l'Etat/collectivités territoriales représentent respectivement 3% et 1%.

Sur la période 2016 à 2019, les particuliers expriment 19 500 demandes de terrain, soit 95% de la demande totale. Les proportions des demandes des ONG/associations, de l'Etat/collectivités territoriales sont respectivement de 3% et 1% sur la période.

11.4. Les demandes enregistrées selon la zone

- 3 480 demandes en zone hors lotissement en 2019, soit 76% des demandes ;
- 15 700 demandes de terrain hors lotissement sur la période 2016-2019

En 2019, les services du MUHV ont enregistré 1 100 dossiers pour la zone lotie et 3 400 pour les zones hors lotissement. Comparativement à l'année 2018, la demande en zone lotie diminue de 38% et celle en zone hors lotissement de 32%.

Les demandes de terrains croissent de 2016 à 2018 avec une accentuation pour les terrains en zone hors lotissement.

11.5. La superficie (ha) demandée par zone et suivant l'avis porté par les services du MUHV

- 15 000 ha demandés et un avis favorable des services du MUHV pour 8 900 ha en 2019;
- 41 400 ha demandés dont 2 300 ha en zone lotie sur la période 2016-2019.

En 2019, sur une demande de terrain totale exprimée de 15 000 ha, les services du MUHV donnent un avis favorable pour 8 900 ha dont 8 200 ha en zone hors lotissement.

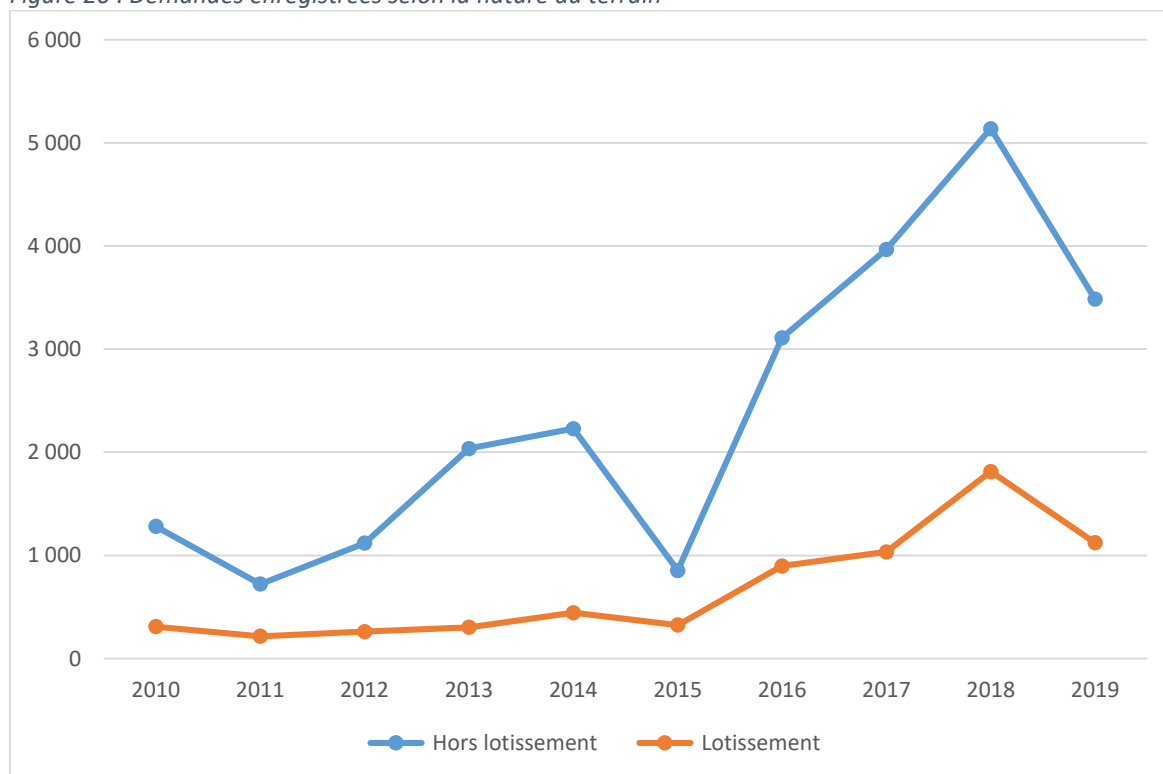
La superficie totale de terrain demandée de 2016 à 2019 est de 41 400 ha avec un accroissement particulièrement important où l'on passe de 2 100 ha à 15 000 ha avec une superficie moyenne de 10 300 ha par an.

Tableau 10 : Demandes enregistrées par type de bénéficiaires

Type de bénéficiaire	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Autre entreprise	24	25	20	16	5	2	42	40	39	45
Etat/Collectivité	8	3	29	17	20	7	16	51	47	43
Nd	-	-	-	-	-	-	2	6	11	45
ONG/association	118	57	72	104	126	48	151	166	219	126
Organisme Régionale/Internationale	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Particulier	1 439	852	1 258	2 202	2 519	1 120	3 787	4 736	6 634	4 353
Promoteur immobilier	-	-	-	-	3	1	9	1	2	2
Ensemble	1 589	937	1 379	2 339	2 673	1 178	4 008	5 000	6 952	4 614

Source : Annuaire statistique 2018 du MUHV

Figure 26 : Demandes enregistrées selon la nature du terrain



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2019 du MUHV

Conclusion

La connaissance des niveaux et tendances des variables clé qui déterminent les besoins en matière d'urbanisme, d'habitat et de construction est en effet fondamentale dans le pilotage des politiques et stratégies de développement. Elle l'est également dans leur formulation.

Le tableau de bord permet de mieux éclairer le contexte, en rendant plus lisible la part de complexité au moyen des indicateurs. C'est un support d'information nécessaire pour prendre des décisions qui vont orienter l'action. Il ne dit pas comment agir mais incite à se poser les bonnes questions dans une dynamique de diagnostic.

Le présent tableau de bord statistique du MUHV montre qu'en terme de ressources, l'effectif du personnel du MUHV a plus que doublé entre 2010 et 2019 avec 581 agents au 31 décembre 2019 et le cumul du budget est de 94 milliards de F CFA entre 2010 et 2019 et un taux d'exécution moyen de 67%. Aussi, les régies du MUHV ont recouvré 288 millions de F CFA en 2019, soit un taux de recouvrement de 52% en 2019.

Le MUHV a délivré en 2019 (i) 20 agréments techniques en ingénierie du bâtiment, (ii) 4 agréments techniques en urbanisme, (iii) 12 agréments techniques en expertise immobilière, (iv) 17 agréments techniques en promotion immobilière et (v) 1 agrément technique en géomètre expert délivré. En matière d'actes de construire, 995 demandes sont enregistrées en moyenne par an sur la période 2017-2019 au niveau du CEFAC avec 1 079 demandes de permis de construire en 2019. Par ailleurs, en 2019, le MUHV n'a élaboré aucun document de planification urbaine. De même, entre 2010 et 2019, le MUHV a élaboré 46 documents de planifications urbaines dont 12 en 2014. Au total, 23 SDAU et 16 SIU sont élaborés sur la période 2010-2019. De plus, le bornage a fait l'objet de 111 demandes enregistrées en 2019 dont 85% traitées en 2019. Également, En 2019, ce sont 12 contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée qui sont exécutés par le MUHV avec un cumul de 303 contrats de MOD exécutés par le MUHV sur la période 2010-2019. Autres ces réalisations, le MUHV a contrôlé 573 constructions et 52% des constructions contrôlées possèdent un permis de construire en 2019. Quant aux volet construction, 1 366 logements sont construits en partenariat public privé en 2019 et pour la période de 2010-2019, le bilan s'établit à 6 884 logements construits. Enfin, l'analyse de la demande de terrain montre que 4 600 dossiers de demande de. En terme de superficie, 15 000 ha ont été demandés et un avis favorable des services du MUHV est accordé pour 8 900 ha en 2019. La superficie totale de terrain demandée de 2016 à 2019 est de 41 400 ha avec un accroissement particulièrement important puisque les superficies demandées passent de 2 100 ha à 15 000 ha avec une superficie moyenne de 10 300 ha par an.

En définitive, à travers le tableau de bord, on s'aperçoit que les ressources mises à la disposition du MUHV lui ont permis de mettre en œuvre un certain nombre d'activités ayant contribué à l'atteinte des résultats susmentionnés. Le tableau de bord est un reflet de ce qui se passe ; c'est au responsable de donner du sens à l'information reçue. Par voie de conséquence, des études approfondies s'imposent et la DSS peut les mener pourvu que les ressources nécessaires soient disponibles.

12. Les annexes

12.1. L'équipe de rédaction

Supervision

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Stanislas B. GOUNGOUNGA	Secrétaire Général	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MUHV)	goungounga@gmail.com
Hamed dit Patinda Patric LEGA	Directeur Général des études et des statistiques sectorielles Depuis juin 2021	DGESS/ MUHV	amsolega@yahoo.fr
NIGNAN Nehoun	Directeur Général des études et des statistiques sectorielles 2016-2021	DGESS/ MUHV	nehoun_2003@yahoo.fr

Conception : Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) / DGESS/ MUHV

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Oumarou SONGRE	Directeur des Statistiques Sectorielles	DGESS/ MUHV	songr2006@yahoo.fr
Lo TO	Chef de service des systèmes d'information et de la diffusion	DGESS/ MUHV	tolo6296@gmail.com

Personnes ayant participé à la rédaction

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
SOMDA Borgia	Chargé de mission /MUHV	MUHV	borgia.somda@yahoo.com
TOU Gaoussou	Inspecteur techniques des services	IGS/ MUHV	gaoussoutou@gmail.com
OUEDRAOGO Larba	Chargé d'études	SG/ MUHV	larbson148346@gmail.com
Oumarou SONGRE	Directeur des Statistiques Sectorielles/MUHV	DGESS/ MUHV	songr2006@yahoo.fr
SOME M. Konrad	Directeur de la formulation des politiques	DFP / MUHV	konradsome@gmail.com
KAMBIRE Monhouo	Directeur de la coordination des projets et programmes	DGESS/ MUHV	knonhouo@yahoo.fr
Hamadou KABORE	DGAHC/DGESS/MUHV	DGAHC / MUHV	hamadoukabore@gmail.com

TO Lo	Chef de service	DSS/DGESS/ MUHV	tolo6296@gmail.com
B Jacob OUANRE	Chef de Service Administratif et Financier	DGESS/ MUHV	ouanre2012@gmail.com
Léon SAWADOGO	DSEC/DGESS/MUHV	DSEC/ MUHV	sawadogoleon@gmail.com
B. Fabrice ZONGO	DFP/DGESS/MUHV	DFP/ MUHV	bassimanegozongo@gmail.com
SORY Sanata	Directrice du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation	DSEC/DGESS/ MUHV	sorysanata@yahoo.fr
KI François	BCMP/ MUHV	BCMP/ MUHV	lawanadoinkia@gmail.com
KABORE Mariam	DAF/ MUHV	DAF/ MUHV	Kabore_mariame@yahoo.fr
SAMA M.Solange	Chef de service	DCPP/DGESS/ MUHV	

12.2. La définition de concepts

N°	Concept	Définition
1.	Agréments techniques	: Licence d'affaires octroyée à une personne physique ou morale pour exercer une activité
2.	Aménagement foncier	: Ensemble d'opérations de transformation physique et / ou du statut juridique sur l'ensemble des terres et des biens immeubles ou assimilés.
3.	Aménagement	: Ensemble d'opérations de transformation physique et / ou du statut juridique d'un espace pour des activités.
4.	Attestation d'attribution de parcelle	: Titre de jouissance provisoire délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines et rurales destinées à tout usage. Elle est délivrée à tout usager qui a satisfait au paiement de la taxe de jouissance. Elle est destinée à permettre la demande de permis de construire. Elle est délivrée sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.
5.	Auto construction	: Action de réaliser une construction par un particulier sur fonds propres, sans ou avec le concours d'un financier. L'auto construction peut être assistée par un constructeur (architecte, ingénieur, technicien ou entrepreneur) : il s'agit de l'auto-construction assistée (source : Politique nationale de développement urbain).
6.	Demande de logement exprimé	: S'entend ici par celle déclarée lors des opérations de souscription. Elle reste donc une partie de la demande potentielle de logement car une grande partie de la demande reste non déclarée lors des opérations de souscription.
7.	Dépenses de fonctionnement	: Ils comprennent les coûts liés à la technologie de l'information, à la gestion des ressources humaines, aux services financiers, à l'approvisionnement, au transport, à la gestion des locaux et des installations, aux services juridiques, aux communications et à la planification des activités. Elles aident les ministères à élaborer les politiques et les programmes et à fournir les services.
8.	Etat de droit réel	: un acte officiel délivré par l'administration publique (Receveur de la publicité foncière) et constatant l'état des droits et obligations immobilières grevant un terrain. Cet acte se présente habituellement en la forme d'un formulaire dûment rempli, authentifié et signé par le receveur.
9.	Habitat	: Aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital (RGPH). Le logement et son environnement, incluant ainsi l'ensemble des services urbains de base (PNH DU)
10.	Logement décent	: Logement réalisé sur la base de normes minimales acceptables d'espace de vie, de durabilité des matériaux de construction, de sécurité, d'éclairage, de salubrité et d'accès facile à l'eau potable.
11.	Logement social	: Logement décent offrant un minimum de fonctionnalité, de sécurité, de confort et d'hygiène. Il est produit avec l'appui de l'Etat.
12.	Logement	: Local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation.
13.	Ménage	: Ensemble de personnes partageant le même logement et participant à son économie.

14.	Ménage bidonville	de :	un ménage dans lequel les habitants souffrent d'une ou plusieurs des « privations du ménage » suivantes : manque d'accès à une source d'eau améliorée, manque d'accès à des installations d'assainissement améliorées, manque de espace de vie suffisant, manque de durabilité du logement et manque de sécurité foncière. (Définition opérationnelle de l'ONU-Habitat)
15.	Ménage ordinaire	:	Unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent, en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.
16.	Milieu résidence	de :	Variable permettant de faire la distinction entre l'urbain et le rural.
17.	Permis construire	de :	Document délivré par l'autorité administrative autorisant la réalisation d'une construction
18.	Permis d'exploiter	:	Titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation à des fins lucratives de terres du domaine privé immobilier de l'Etat ou des collectivités territoriales avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi. (Selon l'article 178 de la loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso)
19.	Permis d'habiter	urbain :	un titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation des terres à usage d'habitation avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi. ». (Selon l'article 178 de la loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso). Le Permis Urbain d'Habiter (PUH) est délivré sur les terrains qui ont satisfait au paiement de la taxe de jouissance et aux conditions de mise en valeur du terrain conformément à sa destination. Il est délivré sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.
20.	Promotion immobilière	:	Consiste à réaliser ou faire réaliser les opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina-Faso : l'édification, l'amélioration, la réhabilitation ou l'extension de construction sur des terrains aménagés
21.	Réserve administrative	:	Lots ou parcelles de terre prévus par un plan d'occupation des sols ou un schéma ou un plan d'aménagement pour les besoins futurs de l'Etat et des collectivités territoriales.
22.	Réserves foncières	:	Domaines fonciers constitués par l'autorité publique pour des besoins futurs.
23.	Taux d'attribution	:	Le rapport du nombre d'attributaires sur le nombre total de souscripteurs multiplié par 100.
24.	Taux d'urbanisation	:	Rapport entre la population qui vit en milieu urbain et la population totale.
25.	Titre foncier	:	Titre de propriété délivré aux personnes physiques ou morales désireuses d'acquérir en pleine propriété une terre urbaine ou rurale. Le titre foncier consacre l'aliénation définitive desdites terres au profit du propriétaire dans les conditions déterminées par la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina. Il est la garantie par excellence en matière de sureté réelle accordée au créancier pour le recouvrement de sa créance. En outre, le titre foncier est imprescriptible, inattaquable, hypothécable et irrévocable.

26. **Zone d'habitation** : Emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie.

12.3. La méthodologie

Préparation

L'analyse des attentes et des besoins des utilisateurs, l'évaluation de la pertinence de la mise en œuvre des activités, l'évaluation des conditions de succès et les possibilités qu'offrent les systèmes de gestion et d'information existants ont été les principes directeurs de l'élaboration du document.

Il s'est agi de sélectionner l'information décisionnelle en tenant compte des besoins du ministère et des autres utilisateurs. La disponibilité de l'information reste la condition préalable au maintien d'un indicateur. En ce sens, en se basant sur les informations de l'annuaire statistique du MUHV et les rapports d'activités du MUHV, il devient plus aisé de faire le tri des indicateurs et concevoir aisément les tableaux nécessaires.

Dans le processus d'élaboration du tableau de bord, les étapes suivantes ont été franchies :

- Sélection de l'information décisionnelle ;

C'est l'étape de l'élaboration de la liste des informations nécessaires. Les indicateurs sont renseignés auprès des structures productrices de données qu'il faut identifier auparavant. C'est le lieu également de prendre les décisions stratégiques de gestion des questions de données manquantes ou incohérentes en vue de palier aux insuffisances constatées sur le terrain de la collecte.

- la rédaction du draft par l'équipe de la Direction des statistiques sectorielles ;

A ce niveau l'élaboration des tableaux et graphiques facilite l'analyse qui fera sortir les éléments saillants et les commentaires utiles à la compréhension des faits décrits. L'analyse se fait par secteurs ou domaines d'activités.

- l'amendement et la validation du document lors d'un atelier ;
- la soumission de la version adoptée à la signature de Monsieur le Ministre.

Les sources d'information

Les informations sont fournies selon leur disponibilité et leur qualité. Elles sont essentiellement issues :

- des grandes enquêtes nationales (RGPH, EDS, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, ..) ;
- des informations administratives auprès des structures du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (CEGECI, SONATUR, DGAHC, DGC-OAC, DGUVT, DGESS, les Directions régionales du MUHV, ...)
- des informations recueillies auprès de plusieurs secteurs ministériels des rapports annuels d'activités du MUHV ;
- des entretiens avec les structures du MUHV.

Période couverte par l'étude

L'étude porte sur la période 2010-2019 principalement. Cependant pour, certains indicateurs ou pour des raisons spécifiques, des ouvertures sont faites sur d'autres périodes. En effet, les données structurelles précisant le contexte dans lequel le MUHV exécute ses missions porte sur des périodes différentes compte tenu de la fréquence de production des statistiques.

Difficultés rencontrées

- Les erreurs résiduelles sont liées à des absences de réponse ou à des situations particulières (fusions, etc.) ;
- La disponibilité des données reste en tout temps le facteur limitant l'extension du choix des indicateurs du tableau de bord : ni les données primaires, ni celles secondaires ne peuvent être disponibilisées dans les délais fixés ;
- La question cruciale de l'édition et de l'impression des documents produits demeure un frein à leur large diffusion ;
- La non prise en charge de la collecte des données reste le goulot d'étranglement majeur ;
- La réticence de certains acteurs et la rétention de l'information constituent un facteur limitant l'expansion des éléments d'analyse à d'autres domaines clé.